

cf. diaporama support de présentation

Cartographies de TVB locales: résultats de l'enquête et ajustements du standard

cf. document annexe, ajustements surlignés en jaune, portant notamment sur les points suivants.

Définition des continuités écologiques: à quelle étape de la démarche ? À l'issue de la phase diagnostic écologique ou après croisement avec les autres enjeux?

Il semble intéressant de garder les 2 niveaux, qui peuvent apporter des informations différentes.

Ajouter un champ pour indiquer à quel niveau on se situe.

Cela implique aussi que le champ "objectif" assigné aux composantes des TVB soit optionnel (objectif pas forcément défini si on est seulement à la phase diagnostic).

Composantes des cartographies de TVB locales:

- Il faudrait recommander que la composante "obstacles" devienne obligatoire, même si cela est difficile aujourd'hui de l'imposer compte tenu que certaines TVB locales n'ont pas cette composante.

- Le traitement "à part" des cours d'eau pose question. Mais cela correspond à la pratique existante et aux définitions du code de l'environnement. Pour tenir compte de la possibilité où une trame bleue est définie sans distinction entre cours d'eau et zones humides, la composante "cours d'eau" pourrait être facultative. Les continuités écologiques sont bien formées d'un tout: réservoirs de biodiversité + corridors écologiques + cours d'eau.

Faut-il considérer l'intégration de la TVB locale dans le document d'urbanisme comme une action de mise en oeuvre (champ "actions existantes")? Non, cela relève d'une obligation. Plutôt ajouter un champ spécifique.

Objectifs définis pour les cours d'eau: il faut à la fois prendre en compte les objectifs définis dans le cadre de la politique de l'eau (SDAGE, SAGE...), mais aussi des particularités de la TVB qui peuvent amener à ajuster ces objectifs. Sans se substituer aux arbitrages des territoires, il semblerait possible de travailler sur une grille de correspondance.

Obstacles: souvent ils se cumulent. Plusieurs valeurs doivent donc être rendues possibles.

Organisation pour la collecte et la publication des données

Il serait intéressant de voir comment on peut tirer parti des données de PLU numérisées par rapport à l'identification des continuités écologiques. A noter que le standard lié aux PLU prévoit une codification pour les éléments de TVB.

Au regard de l'expérience des autres pôles métiers, il sera nécessaire d'avoir une dynamique régionale sous forme de groupe de travail/accompagnement pour répondre aux questions qui se posent.

Pour amorcer la dynamique, il semble pertinent de viser en priorité le niveau SCoT, et de faire le test sur certains territoires d'aller plus loin en allant chercher les données communales.

Pour motiver les territoires, il serait intéressant d'avoir un outil qui permette de visualiser progressivement l'avancement des cartographies de TVB.

Données utiles pour l'identification des TVB

Le centre de ressources national TVB a constitué un catalogue des données mobilisables <http://www.trameverteetbleue.fr/outils-methodes/donnees-mobilisables>. La proposition est de s'appuyer sur ce catalogue pour en faire une déclinaison régionale.

Il serait utile d'indiquer les liens pour accéder directement aux données quand c'est possible.

Il est fait référence au guides réalisés par la DREAL Midi-Pyrénées sur la prise en compte de la TVB dans les SCot et les PLU.

Fin de la réunion sur le diaporama présenté par Frédéric Le Touzé (IGN): données de l'IGN mobilisables dans des exercices TVB et retours d'expériences.